

Annexe Arrêté Permanent N° 2024-0664

37, rue de la Bergerie (classée zone 30), rétrécissement de chaussée

Les usagers circulant dans le sens Sud-Nord devront laisser la priorité aux usagers circulant dans le sens Nord-Sud.



10 JUL. 2024

Le vice – président délégué



Bertrand Affilé